

Evolis Card Printer

**Rapport Annuel
2005**

INTRODUCTION

1. Chiffres clés.....	2
2. Répartition de l'activité	3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion	4
2. Rapport du Président sur le contrôle interne	10
3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	15
4. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés..	16
5. Rapport général du Commissaire aux comptes.....	18
6. Rapport spécial du Commissaire aux comptes.....	20
7. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président	23
8. Texte du projet des résolutions.....	24

ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

A. Comptes consolidés	
1. Bilan	32
2. Compte de résultat.....	34
3. Tableau des flux de trésorerie	35
4. Tableau de variation des capitaux propres.....	36
5. Annexe aux comptes consolidés.....	37
B. Comptes sociaux	
1. Bilan	51
2. Compte de résultat.....	53
3. Annexe aux comptes sociaux.....	55
4. Inventaire des valeurs mobilières.....	66

Activité

Concevoir, fabriquer et commercialiser une gamme complète de solutions d'impression pour cartes plastiques



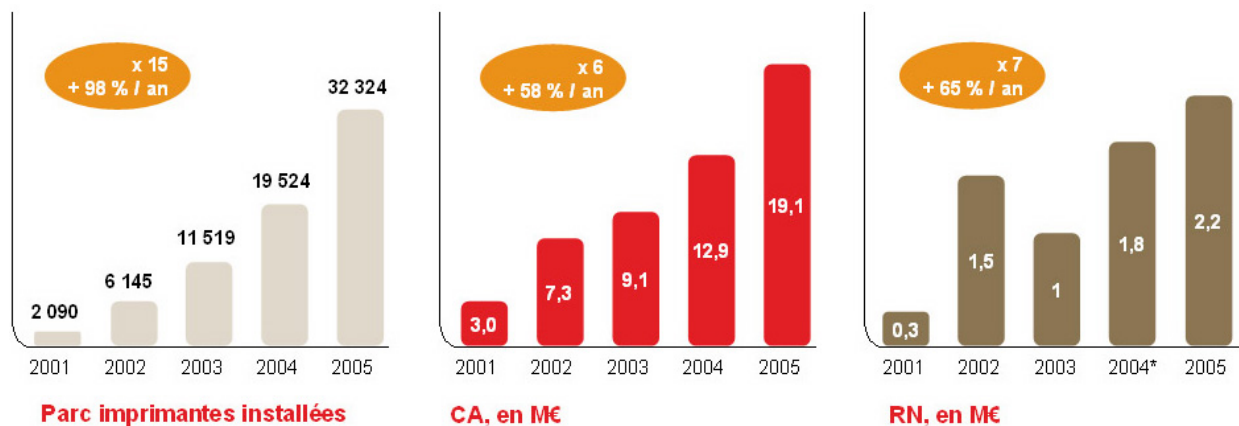
Imprimantes, Consommables, Accessoires



Badge employé, carte d'étudiant, carte bancaire, titre de transport...

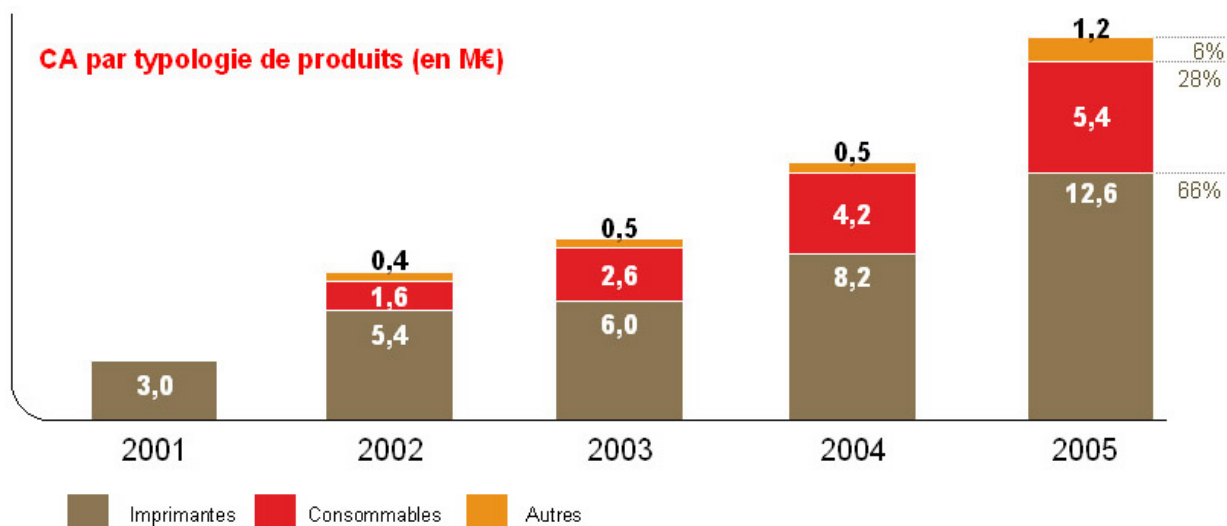
1. Chiffres clés

- **1er acteur européen et 4ème acteur mondial** sur le marché de l'impression de cartes plastiques
- **CA 2005 : 19,1 M€**
- **CA en croissance moyenne de +58%** par an depuis 2001
- **Résultat net 2005 : 2,2 M€**
- **100 collaborateurs** dans le monde
- Représentation dans plus de **90 pays** dans le monde
- **91% des ventes à l'export**

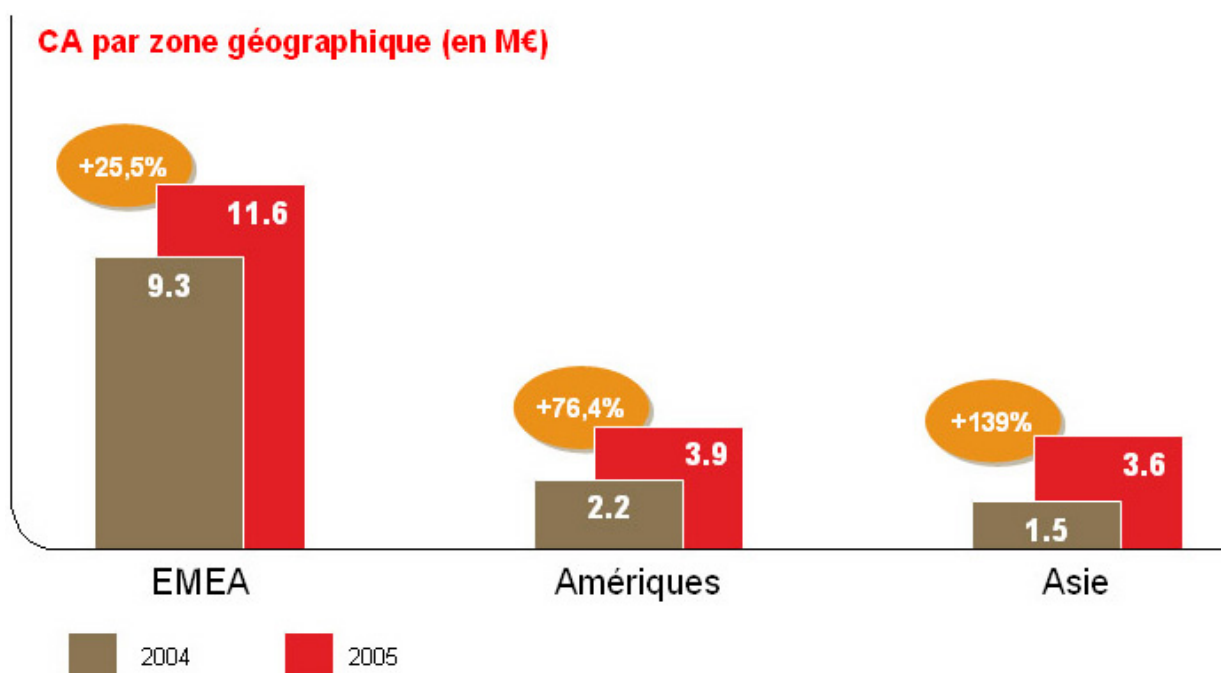


2. Répartition de l'activité

Répartition des produits



Répartition géographique des ventes (M€)



1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 7 juin 2006 (dont rapport de gestion du groupe)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Le présent rapport établi par votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 janvier a été rectifié lors de la séance du Conseil d'Administration tenu le 21 avril 2006.

Vous avez été convoqués dans le délai imparti par la loi et toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social depuis cette convocation.

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous rappelons que :

- Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2005 a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de Monsieur Emmanuel PICOT. Madame Cécile BELANGER et Monsieur Didier GODARD ont été désignés Directeurs généraux délégués.

- Le conseil d'administration réuni le 16 décembre 2005 a désigné en outre Monsieur Yves LIATARD et Monsieur Serge OLIVIER nouveaux Directeurs généraux délégués.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous portons à votre connaissance, les faits caractéristiques suivants intervenus au cours de l'exercice écoulé :

- Un changement de méthode comptable a été pratiqué au cours de l'exercice quant à la première application des règlements du CRC 2002-10 (modifié par le règlement 2003-07) et du CRC 2004-06.

Ce changement se traduit sur les postes « logiciels » et « frais de recherche et développement ».

a) Logiciels

La méthode prospective conduit à pratiquer un amortissement comptable sur la durée d'utilisation, soit 3 ans, et un amortissement fiscal sur une durée fiscalement autorisée.

En conséquence :

- Il n'y a pas de retraitement des amortissements antérieurs ni d'incidence sur les capitaux propres à l'ouverture,
- Les immobilisations totalement amorties ne sont pas retraitées.

b) Frais de recherche et développement

Dans le cadre de la méthode prospective, l'avis CU CNC n°2005-D autorise la société, à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- à maintenir à l'actif les seuls coûts de développement répondant aux nouveaux critères pour les projets déjà activés au 31 décembre 2004,
 - à inscrire en charges tous les coûts de développement engagés à compter du 1^{er} janvier 2005.
- En raison d'un projet de déménagement prévu au plus tard en fin d'année 2007, les installations qui ne pourront être transférées font l'objet d'un amortissement sur la durée restant à courir. Une dotation complémentaire de 94 K€ a donc été comptabilisée au 31 décembre 2005.

En conséquence, nous vous indiquons quelques données chiffrées :

	EXERCICE CLOS	EXERCICE PRECEDENT
CHIFFRE D'AFFAIRES	19 356 160 €	12 978 154 €
DONT EXPORT	17 706 975 €	11 124 595 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 230 555 €	2 475 644 €
RESULTAT COURANT	3 609 491 €	2 370 725 €
PARTICIPATION	329 725 €	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 237 391 €	634 942 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 022 250 €	1 723 020 €
EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE	75	50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE AVANT REPARTITION	6 006 017 €	4 421 345 €

- Caractéristiques de l'activité de l'exercice clos de la société mère

Le chiffre d'affaires est en forte progression par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est en partie liée à l'accroissement de l'activité de la filiale créée aux Etats-Unis par notre société fin 2004.

Par ailleurs, notre société a développé ses marchés vers les pays d'Asie, ce qui a favorisé la croissance de notre chiffre d'affaires. L'ensemble du marché est porteur, ce qui contribue à l'évolution de la société.

Le résultat est en hausse, malgré un accroissement important des charges salariales. En effet, l'effectif a été renforcé de 25 personnes afin de faire face au développement de l'activité de la société.

De plus, le franchissement du seuil pour les droits à participation des salariés au cours de l'année 2005 a généré une charge supplémentaire à hauteur de 330.000 € environ.

Le résultat financier est en hausse consécutivement aux fluctuations du dollar au cours de l'exercice.

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (L 225-100 du Code de Commerce)

Les objectifs de la société lors de la création de la filiale aux Etats-Unis ont été atteints. En effet, le développement est conforme aux prévisions et l'équipe en place a dû être renforcée pour faire face à la progression de l'activité sur ce marché.

- Analyse de la situation financière au 31 décembre 2005

Le résultat de l'exercice a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 2 502 K€ à laquelle se sont ajoutées les ressources pour 80 K€ liées à un nouvel emprunt, permettant ainsi le financement des investissements pour un montant de 402 K€. La hausse de son besoin en fonds de roulement s'est élevée à 2 397 K€.

L'insuffisance de ressources s'est traduit par une diminution de la trésorerie de 873 K€, cette dernière s'établissant ainsi à 1 514 K€.

Le montant des emprunts et dettes financières s'élève, au 31 décembre 2005, à 459 K€ pour un montant de capitaux propres de 6 006 K€.

- Situation et événements importants depuis le début de l'exercice en cours et évolution prévisible de la société mère

La société souhaite poursuivre l'évolution de son activité et maintenir son niveau de rentabilité par la maîtrise des charges de fonctionnement tout en privilégiant la qualité des produits et services.

Les prévisions de chiffre d'affaires pour 2006 s'établissent à 25 M€, soit une progression d'environ 30%

Afin d'accompagner notre croissance, un projet de déménagement courant 2007 dans de nouveaux locaux est à l'étude.

Par ailleurs, afin de bénéficier des moyens financiers adaptés à sa croissance, les associés ont décidé, lors de l'assemblée générale du 2 janvier 2006, de procéder à l'introduction de la société sur le marché régulé ALTERNEXT.

En effet, ce marché est destiné à offrir aux entreprises de nouveaux accès au marché boursier et permettra de lever les fonds nécessaires au financement des besoins envisagés.

- Activité en matière de recherche et de développement de la société mère

Les dépenses engagées en matière de recherche et développement ont été comptabilisées en compte de charges à hauteur de 394.801 € (313 166 € en 2004).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation.

Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation.

Tableau des filiales et participations

A la clôture de l'exercice, les participations détenues par notre société étaient les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE % de capital détenu	DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE CLOS	CHIFFRE D'AFFAIRES DEGAGE SUR LE DERNIER EXERCICE	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES A L'ISSUE DE L'EXERCICE
EVOLIS INC. (100 %)	31/12/2005	3 074 437 €	125 925 €	137 269 €

Informations sur les sociétés contrôlées

Cette société contrôlée ne détient aucune participation dans notre Société.

Plan d'option

Conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret du 23 mars 1967, nous vous précisons que la société, par assemblée générale du 2 janvier 2006 a mis en place un plan d'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. A la suite de cette décision, il existe 10 227 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise permettant de souscrire 10 227 actions de 0,08 €. L'exercice de ces bons pourra avoir lieu dans les cinq années à compter de la date de leur émission.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

- Principales données chiffrées

Les comptes consolidés du groupe des Sociétés comprenant notre Société et ses filiales, établis conformément aux normes et règles applicables en la matière, font apparaître les principales données suivantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

L'application des nouvelles normes IFRS nous a conduit à procéder à un retraitement des données comptables de l'exercice précédent afin de procéder à une comparaison des chiffres obtenus.

Il s'agit de la première année d'établissement de comptes consolidés de la société qui a choisi cette formule afin de donner une image la plus fidèle possible des comptes.

Différence principale avec les comptes sociaux :

Traitement des frais de Recherche et Développement : activation obligatoire en normes IFRS.

⇒ Total du bilan consolidé :	11 505 910 €
⇒ Résultat ordinaire :	2 995 708 €
⇒ Résultat financier :	408 728 €
⇒ Impôt :	1 164 838 €
⇒ Résultat net du groupe :	2 239 598 €
⇒ Résultat - part hors du groupe :	-
⇒ Chiffre d'affaires H.T. du groupe :	19 117 542 €

- Caractéristiques de l'activité de l'exercice clos pour le groupe

L'activité réalisée par le groupe est en progression par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que la filiale américaine est une filiale commerciale qui se fournit en produits finis en totalité auprès d'EVOLIS et qu'en conséquence, les éléments consolidés neutralisent ces opérations intra groupe. Par contre, les charges de personnel ont augmenté sur la filiale, se répercutant ainsi sur les comptes consolidés.

- Situation et événements importants depuis le début de l'exercice en cours et évolution prévisible pour le groupe

Nous allons poursuivre nos efforts pour développer le chiffre d'affaires de notre filiale américaine afin d'obtenir une progression du résultat du groupe.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice clos.

Il n'existe à ce jour aucun PEE, FCPE ou PPESV au sein de la société.

Cependant, il est envisagé pour l'exercice en cours, la mise en place d'un plan d'épargne pour les salariés de la société.

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	10 214,74 €
Dividendes	407 045,44 €
Autres réserves	1 604 989,83 €
Total égal au bénéfice de	<u>2 022 250,01 €</u>

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ainsi que l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

EXERCICES CLOS LE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE BRUT
31/12/2004	22,50 €	-	-
31/12/2003	15,00 €	7,5 €	22,5 €
31/12/2002	7,65 €	3,83 €	11,48 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 15.007 €.

Le montant de l'imposition correspondante s'est élevé à 5.243 €

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux et fonctions exercés :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, tels que ceux-ci les ont porté à notre connaissance.

- Monsieur Emmanuel PICOT : Président de EVOLIS INC, Administrateur de Evolis Inc
- Madame Cécile BELANGER : Administrateur de EVOLIS INC., co-gérante de la SCI CEDYS
- Monsieur Didier GODARD : Administrateur de EVOLIS INC.
- Monsieur Yves LIATARD : Administrateur de EVOLIS INC.
- Monsieur Yves RICOURT : Gérant de la SCI BR Immobilier, administrateur de EDUCAFFIX SA
- Serge Olivier : Administrateur de EVOLIS INC. et co-gérant de la SCI CEDYS

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur actuellement en fonction de Monsieur Emmanuel PICOT ne viendra à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année **2008** pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Les mandats d'administrateur de Madame Cécile BELANGER, Monsieur Didier GODARD, de Monsieur Yves LIATARD, de Monsieur Serge OLIVIER parviennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de cette année. Il convient donc de procéder à leur renouvellement pour une période de six années.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire de RSM SECOVEC et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilles LECLAIR parvenant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Lecture vous sera donnée également des rapports de nos Commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explicatives que vous jugerez utiles et nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à BEAUCOUZE
Les 20 janvier et 21 avril 2006.

Le Conseil d'administration

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société EVOLIS

Article 117 de la loi de sécurité financière

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Mademoiselle, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs des directeurs généraux.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, le commissaire aux comptes présente, dans un rapport joint à son rapport général sur les comptes annuels, ses observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 3.4.

1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- **Forme juridique** : SA classique
- **Nombre de membres du Conseil d'Administration** : 6 administrateurs et un Président
- **Durée des mandats** : 3 ans

- **Président et Directeur Général** :

Une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 30 juin 2005 a eu notamment pour objet de procéder à la mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi dite « NRE » du 15 mai 2001.

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil d'Administration a décidé que la direction générale de la Société serait assurée par le Président du Conseil d'Administration, assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration a nommé deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués.

- **Existence de 2 comités spécialisés :**

Un comité de direction, constitué de 5 membres, se réunit chaque mois. Ses attributions portent essentiellement sur l'élaboration et la révision du budget, la validation des investissements et des embauches.

Un comité de décision recherche et développement, comprenant 4 membres. Il se réunit tous les trimestres afin de déterminer les nouveaux projets et de suivre leur avancée.

- **Aspects pratiques de l'organisation des séances du Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- **Réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice avec les principaux points à l'ordre du jour :**

Date	Administrateurs présents	Ordre du jour
3 janvier 2005	6	Rémunération des dirigeants
3 janvier 2005	5	Autorisation de conventions avec la Sociétés Evolis Inc
27 mai 2005	6	Préparation de l'arrêté des comptes annuels 2004 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
30 juin 2005	6	Choix du mode d'exercice de la direction générale et nomination de la personne assumant la direction générale de la société. Nomination des directeurs généraux délégués
18 octobre 2005	5	Proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires
16 décembre 2005	5	Examen d'un projet d'introduction sur le marché Alternext Augmentation de capital Emission de BSPCE Nomination de deux directeurs généraux délégués Démission d'un administrateur

2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Lors de la délibération du 10 décembre 1999, le Conseil d'Administration a apporté aux pouvoirs des Directeurs Généraux, les limitations suivantes :

- les emprunts supérieurs à 76 220 euros,
- les achats, échanges et ventes de fonds de commerce et d'immeuble,
- la constitution d'hypothèques sur les immeubles de la société,
- le consentement d'aval, caution ou garanties en faveur de tiers (hors Administrations Fiscales et douanières),
- la fondation de sociétés, les apports à faire à toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêts dans ces sociétés, la cession de titres.

Sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

3- Procédures du contrôle interne

3.1 Préambule

3.1.1 Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Définition du contrôle interne.

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2 Présentation des principaux facteurs de risques

Il s'agit des principaux risques inhérents à l'activité et la territorialité de la société, ainsi que les risques identifiés suite à l'examen des différents process.

Ces facteurs de risques sont notamment liés à :

- Une activité importante à l'exportation (respect des obligations légales liées aux opérations d'exportation).
- Une croissance interne rapide (nécessité de se structurer afin de maîtriser et fiabiliser les différents flux d'informations).
- Risques en matières de change en raison principalement des ventes réalisées en dollar américain.

3.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

3.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Chez Evolis, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct au Président et aux Directeurs Généraux Délégués, permettent d'identifier et de maîtriser les risques auxquels la Société doit faire face.

3.3.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Evolis a mis en place des dispositifs pour assurer la maîtrise des principaux risques :

- Principales procédures
La direction a mis en place certaines procédures : Préparation et Traitement des commandes clients, Gestion fournisseurs, Traitement du S.A.V, Prêt de matériel, gestion du parc informatique et traçabilité des flux en production.
Depuis début 2003, des approvisionnements en Grande-Bretagne sur un de nos principaux fournisseurs ont été négociés en dollars. Ces achats couvrent partiellement les ventes effectuées en dollars.
- Procédures spécifiques liées à la filiale et mise en place par la Société mère :

Contrôles effectués à partir du site de Beaucouzé :

Echange journalier de toutes les informations du site américain.
Contrôle des informations sur les contacts et les actions auprès des clients
Contrôle du chiffre d'affaires réalisé via le logiciel Quickbooks (hebdomadaire)
Contrôle du stock de marchandises (hebdomadaire)
Contrôle des encours clients (hebdomadaire)
Contrôle de la trésorerie (hebdomadaire)
Contrôle de la marge brute (mensuel)
Contrôle des dépenses engagées (mensuel)

Contrôle effectué physiquement sur le site américain :

1 semaine par trimestre, le Directeur Général Délégué en charges des affaires comptables et financières effectue un contrôle de l'intégralité de données relatives au site américain.
Une surveillance est effectuée par un cabinet d'expertise américain.

3.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

La Société dispose de sa propre structure comptable et financière composée de 5 personnes dont une Directrice Générale Déléguée. Certains traitements ont été externalisés auprès d'un expert-comptable (la paie, la gestion des immobilisations, l'établissement des déclarations fiscales et sociales, le secrétariat juridique) jusqu'à l'arrivée d'un responsable financier, mémorialiste, ayant une forte expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit.

La société a recours aux services du cabinet SCP BEUCHER ET DEBETZ pour le conseil et le secrétariat juridique

3.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Le système d'information reposant essentiellement sur l'utilisation de progiciels très répandus sur le marché permet de disposer de données financières fiables.

Le reporting et le contrôle budgétaire sont assurés par le Comité de direction. Cf paragraphe 1.

4- Conclusion sur le contrôle interne au 31 décembre 2005 - Plan d'actions pour 2006

Les procédures, mises en place par EVOLIS, destinées à maîtriser l'information comptable et financière, tout comme les procédures de contrôle interne conduisant à l'élaboration des comptes annuels sont adéquates pour fournir des informations comptables et financières fiables.

Le plan d'actions pour 2006 repose essentiellement sur la poursuite de la politique de la Société relative au contrôle interne, à savoir la mise en place de nouvelles procédures afin de maîtriser les risques liés à la forte croissance interne, et sur l'amélioration du dispositif et des traitements nécessaires pour compléter l'information issue du reporting.

Monsieur Emmanuel PICOT

Président du Conseil d'Administration

3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	304 898	304 898	304 898	304 898	304 898
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 356 160	12 978 154	9 109 346	7 352 579	3 086 160
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 091 344	2 753 423	1 707 888	1 878 533	422 430
Impôts sur les bénéfices	1 237 391	634 942	245 073	151 503	699
Participation des salariés	329 725				
Dot. Amortissements et provisions	501 978	395 461	382 814	194 220	120 253
Résultat net	2 022 250	1 723 020	1 080 001	1 532 810	301 478
Résultat distribué		450 000	300 000	153 000	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	126	106	73	86	21
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	101	86	54	77	15
Dividende attribué		23	15	8	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	75	50	39	30	18
Masse salariale	2 335 734	1 580 407	1 053 103	692 947	398 845
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 032 802	690 722	441 389	283 309	164 762

4. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EVOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés, pour la première fois, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Périmètre & méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation et les modalités de consolidation des filiales sont décrits dans les notes 3.2 et 4 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Stocks

La note 3.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Passage aux normes IFRS

La note 2 de l'annexe expose les retraitements comptables relatifs au passage aux normes IFRS. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées, notamment les retraitements des frais de recherche et développement, et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orvault, le 27 février 2006

Le Commissaire aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel GRIMONPREZ

Associé

5. Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EVOLIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques intervenus durant l'année » de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2005.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

La note « stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Changement de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note « Faits caractéristiques intervenus durant l'année » de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orvault, le 24 février 2006

Le commissaire aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel GRIMONPREZ
Associé

6. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

SA EVOLIS

Siège social : 29 Avenue de la Fontaine – ZI Angers Beaucouzé – 49070 BEAUCOUZE

Capital social : 360 000 €

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005

- **Administrateur concerné** : Monsieur Yves LIATARD
- **Nature et objet** : Contrat de travail à titre de responsable développement mécanique.
- **Modalités** : La rémunération brute au titre de l'exercice s'élève à 74 087 € à laquelle est ajouté un avantage en nature de 2 424 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

Contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005

- **Administrateur concerné** : Monsieur Serge OLIVIER
- **Nature et objet** : Contrat de travail à titre de responsable développement électronique et logiciel.
- **Modalités** : La rémunération brute au titre de l'exercice s'élève à 115 967,25 € à laquelle est ajouté un avantage en nature de 2 424 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- **Administrateurs concernés :**
Madame Cécile BELANGER
Monsieur Emmanuel PICOT
Monsieur Yves LIATARD
Monsieur Serge OLIVIER
Monsieur Didier GODARD
- **Société contractante :** SCI CEDYS
- **Nature et objet :** Bail commercial conclu le 1^{er} juin 2004 avec la SCI CEDYS pour une durée de 9 ans à compter de cette date.
- **Modalités :** Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2005 s'élève à 92 040 €

Les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Convention de centralisation de trésorerie autorisée par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005

- **Administrateurs concernés :**
Madame Cécile BELANGER
Monsieur Emmanuel PICOT
Monsieur Yves LIATARD
Monsieur Serge OLIVIER
Monsieur Didier GODARD
- **Société contractante :** EVOLIS INC
- **Nature et objet :** Convention de centralisation de trésorerie avec sa filiale EVOLIS INC., société de droit américain, pour une durée illimitée et aux conditions suivantes :
 - 1/ Ces avances et/ou prêts pourront intervenir :
 - soit directement de la société mère à la filiale,
 - soit directement de la filiale à la société mère.
 - 2/ Les conditions financières de ces avances seront les suivantes, à savoir :

Si les fonds avancés ou prêtés sont des ressources propres de la Société, elle facturera chaque année au 31 décembre, à la Société bénéficiaire :

 - un intérêt annuel égal au taux Euribor 3 mois + 1 % sans que ce taux ne soit jamais supérieur au taux maximum fiscalement déductible tel que fixé par l'Administration fiscale, si cette dernière n'est pas en situation de difficultés financières
 - un intérêt à un taux au plus inférieur de trois points au taux maximum fiscalement déductible si la Société bénéficiaire justifie de difficultés financières.
 - si les fonds avancés ou prêtés sont des ressources empruntées à l'extérieur du groupe par la Société, la Société bénéficiaire se verra facturer l'intégralité du coût financier lié à l'appréhension de la ressource externe.
- **Modalités :** Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2005 est de 22 237 €

Support de risque de change autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005

- **Administrateurs concernés :**
Madame Cécile BELANGER
Monsieur Emmanuel PICOT
Monsieur Yves LIATARD
Monsieur Serge OLIVIER
Monsieur Didier GODARD
- **Société contractante :** EVOLIS Inc
- **Nature et objet :** Support du risque de change dans les relations commerciales avec la filiale aux Etats-Unis.
- **Modalités :** Le règlement des factures correspondant aux livraisons effectuées à EVOLIS Inc est acquitté en dollars. Le résultat de change sur 2005 est un produit qui s'élève à 77 K€

Tarifs préférentiels pour la filiale EVOLIS Inc autorisés par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005

- **Administrateurs concernés :**
Madame Cécile BELANGER
Monsieur Emmanuel PICOT
Monsieur Yves LIATARD
Monsieur Serge OLIVIER
Monsieur Didier GODARD
- **Société contractante :** EVOLIS Inc
- **Nature et objet :** Application à la filiale EVOLIS Inc., de tarifs préférentiels dans le cadre des relations commerciales, et dans le but de favoriser son implantation. Le chiffre d'affaires réalisé avec la filiale EVOLIS Inc s'est élevé à 3.3 millions d'Euros sur l'exercice 2005 ce qui en fait, et de très loin, le premier distributeur.
- **Modalités :** Des remises commerciales légèrement supérieures aux remises habituellement réalisées sont pratiquées avec la filiale.

Fait à ORVAULT, le 24 février 2006

Le Commissaire aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel GRIMONPREZ
Associé

7. Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EVOLIS et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Orvault, le 24 février 2006

Le commissaire aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel GRIMONPREZ
Associé

8. Texte du projet des résolutions

I - PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 2.022.250,01 Euros.

Notamment, elle approuve conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 15.007 Euros et qui ont donné lieu à une imposition dans les conditions de droit commun, soit 5.243 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ARTICLE L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce

- approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.
- Approuve spécialement, en application de l'article L 225-42 du Code de Commerce, deux conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé, qui n'ont pu être autorisées préalablement par le conseil en raison de la communauté d'administrateurs, savoir :
 - Signature par la Société EVOLIS, d'une convention de centralisation de trésorerie avec sa filiale EVOLIS INC., société de droit américain, pour une durée non limitée.
 - Autorisation donnée à la société EVOLIS pour .
 - supporter le risque de change dans ses relations commerciales avec la filiale qu'elle détient aux Etats-Unis,
 - que le règlement des factures correspondant aux livraisons effectuées soit acquitté en dollars.
 - appliquer à sa filiale EVOLIS INC., des tarifs préférentiels dans le cadre de leurs relations commerciales, et dans le but de favoriser son implantation.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.022.250,01 Euros, ainsi qu'il suit :

- à la réserve légale la somme de 10 214,74 Euros
- A la distribution d'un dividende global de 407 045,44 Euros

- Au poste autres réserves, le solde soit 1 604 989,83 Euros

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice..... 2 022 250,01 Euros

Chaque action recevra un dividende de 0,08 € qui sera mis en paiement à compter du 20 juin 2006.

Il est précisé que les revenus ainsi distribués sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts à hauteur de 407 045,44 Euros. Il est toutefois rappelé que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction susvisée est fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'assemblée générale reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, les dividendes distribués à au titre des exercices clos le 31/12/2002 et le 31/12/2003 ont été les suivants :

EXERCICES CLOS LE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE BRUT
31/12/2002	7,65 €	3,83 €	11,48 €
31/12/2003	15,00 €	7,50 €	22,50 €

et que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour l'exercice clos le 31/12/2004, ont été les suivantes :

EXERCICES	Revenus distribués	Montant éligible à la réfaction de 50%	Montant non éligible à la réfaction de 50%
31.12.2004	450 000 €	450 000 €	-

QUATRIEME RESOLUTION- APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes consolidés de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par :

- un chiffre d'affaires de 19 117 542 Euros
- et un résultat consolidé net de 2 239 598 Euros
dont 2 239 598 Euros de résultat Groupe
et 0 Euro de résultat minoritaires.

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Cécile BELANGER arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Didier GODARD arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

SEPTIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves LIATARD arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

HUITIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Serge OLIVIER arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes du dernier

NEUVIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSM SECOVEC arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

DIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilles LECLAIR arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ledit mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

II - PARTIE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION EXTRAORDINAIRE - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS DE LA SOCIETE OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-92 et L 228-93 du Code de Commerce :

1°- délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France, par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 50.000 Euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles de résulter de la présente résolution et des 2^{ème} à 5^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2°- Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés offertes par l'article L 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

3°- L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

4°- le Conseil d'Administration déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale.

Plus généralement, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

DEUXIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135, L 225-136, L 228-92 et L 228-93 du Code de Commerce :

1°- délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, par voie d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre ordinaires de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 50.000 Euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles de résulter de la présente résolution, de la 1ère et de la 3^{ème} à la 5^{ème} résolution, s'imputera sur ce plafond.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2°- l'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

3°- décide que le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible, en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce.

4°- décide que le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution sera déterminé de telle sorte que les sommes revenant ou devant revenir à la Société pour chaque action ordinaire émise soit au moins égales à celles fixées dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'utilisation de cette autorisation.

5°- décide que le Conseil d'Administration pourra réduire le montant de l'augmentation de capital dans les conditions légales.

6°- décide que le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Notamment il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société.

Plus généralement, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder à une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

TROISIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMISSION INITIALE, EN CAS D'EMISSION AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES DECIDEE EN APPLICATION RESPECTIVEMENT DES PREMIERE ET DEUXIEME RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à décider pour chacune des émissions décidées en application des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration lorsque celui-ci constatera une demande excédentaire dans les conditions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

QUATRIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX SALARIES DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, faisant usage de la faculté visée à l'article L 225-197-1 du code de commerce, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour attribuer gratuitement des actions existants ou à émettre de la Société. Ces attributions pourront être réalisées, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux ou au profit des membres du personnel salarié des sociétés qui sont liées à la Société dans les conditions définies à l'article L 225-197-2 du code de commerce ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration de la Société et aux mandataires sociaux des sociétés qui sont liées à la Société dans les conditions définies à l'article L 225-197-2 du code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 40.000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'issue d'une durée d'acquisition minimale de 2 années.

Ces actions seront assorties d'une obligation de conservation d'une durée minimum de 2 ans qui commencera à courir à compter de la date visée ci-dessus à laquelle l'attribution sera définitive.

La présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre gratuitement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus, tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux.
- fixer les dates et les modalités d'attribution des actions, notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront définitives ainsi que la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire.
- Constaté les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales.
- Accomplir toutes les formalités nécessaires à l'effet, en cas d'attribution d'actions gratuites nouvelles, de constater la réalisation des augmentations de capital et de procéder aux modifications statutaires consécutives et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année, dans les conditions légales, l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente délégation.

La présente délégation est consentie pour une durée de 26 mois.

CINQUIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE **AUGMENTATION DU CAPITAL AU PROFIT DES SALARIES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et compte tenu de l'ensemble des résolutions qui précèdent, pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées aux salariés de la Société.

Elle fixe le plafond maximum nominal de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de 3.000 €uros.

Elle décide de renoncer au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés susvisés.

La présente autorisation est valable 26 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'opération, notamment de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, de constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de modifier les statuts en conséquence et généralement de faire le nécessaire.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée présentés par des actionnaires remplissant les conditions prescrites par la loi doivent être envoyées à la société dans le délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires nominatifs devront être inscrits en compte au CIC Banque CIO, service DTCRS, 2 avenue J.C. Bonduelle – BP 84001 – 44040 NANTES cedex 1, trois jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires au porteur doivent, trois jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion, demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel les titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date d'assemblée.

Cette attestation devra être adressée à la Société EVOLIS à BEAUCOUZE (49070) – 29 Avenue de la Fontaine – ZI Angers Beaucouzé.

La Société EVOLIS tiendra à l'adresse indiquée ci-dessus, à la disposition des intéressés, sur leur demande, des formules de pouvoir et de vote par correspondance.

Les demandes de formulaires de vote par correspondance doivent être faites par lettre recommandée avec avis de réception et doivent parvenir à la Société EVOLIS six jours au moins avant la date d'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société EVOLIS, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

Le présent avis vaut convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite d'une demande d'inscription de projet de résolutions présentée par les actionnaires.

Le conseil d'administration

A. Comptes consolidés

1. Bilan consolidé

Bilan actif

ACTIF	Notes	31/12/2005		31/12/2004	
		brut	amort & provisions	net	net
(€)				12 mois	12 mois
Immobilisations corporelles					
Installations, matériel, outillage	6	741 348	400 925	340 423	242 701
Autres immobilisations corporelles	6	835 211	364 066	471 145	582 578
Autres immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement	5	1 103 239	488 512	614 727	474 715
Logiciels et brevets	5	115 324	58 970	56 354	44 218
Impôts différés	18	18 814		18 814	
Immobilisations financières		23 523		23 523	23 317
ACTIFS NON COURANTS		2 837 459	1 312 473	1 524 985	1 367 529
Stocks de matières		2 332 215	34 408	2 297 807	2 043 527
Stocks de produits finis		470 248		470 248	
Stocks de marchandises		1 830 283		1 830 283	381 815
Clients		3 366 564	50 390	3 316 173	1 687 752
Autres actifs courants		450 304		450 304	447 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1 616 109		1 616 109	2 410 697
ACTIFS COURANTS		10 065 723	84 799	9 980 925	6 971 016
TOTAL ACTIF		12 903 182	1 397 272	11 505 910	8 338 545

Bilan passif

PASSIF	Notes	31/12/2005	31/12/2004
		12 mois	12 mois
(€)			
Capital	9	304 898	304 898
Réserve légale		30 490	30 490
Autres réserves		3 950 755	2 508 521
Résultat consolidé		2 239 598	1 892 234
Ecart de conversion		4 258	-740
CAPITAUX PROPRES		6 529 999	4 735 403
Emprunts à long terme	12	298 388	379 095
Provision pour avantages au personnel	11	38 317	29 546
Autres provisions	11	32 507	18 759
Impôts différés	18		121 336
PASSIFS NON COURANTS		369 212	548 736
Fournisseurs		2 669 859	1 888 278
Emprunts à court terme	12	64 000	112 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	12	161 596	157 623
Dettes fiscales et sociales		1 382 313	679 836
Provisions à court terme	11	131 800	76 465
Autres dettes		197 131	140 204
PASSIFS COURANTS		4 606 699	3 054 406
PASSIFS		4 975 912	3 603 142
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 505 910	8 338 545

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT		2005	2004
(€)		12 mois	12 mois
	Notes		
Chiffre d'affaires	14	19 117 542	12 978 154
Autres produits de l'activité		28 885	13 028
Marchandises et matières consommées		9 932 389	5 933 803
Charges de personnel	15	3 481 768	2 001 387
Autres achats et charges externes		2 167 489	1 598 789
Impôts et taxes		222 625	153 573
Dotations aux amortissements		676 742	357 794
Dotations aux provisions		126 733	59 470
Variations des stocks de produits finis		470 248	(140 555)
Autres produits et charges d'exploitation		(13 220)	(19 603)
RESULTAT OPERATIONNEL		2 995 708	2 726 209
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		55 745	23 354
Coût de l'endettement financier brut		17 591	8 935
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		38 154	14 419
Autres produits et charges financiers	17	370 574	(132 180)
Charge d'impôt sur le résultat	18	1 164 838	716 214
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		2 239 598	1 892 234
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		0	0
RESULTAT NET		2 239 598	1 892 234
Part du groupe		2 239 598	1 892 234
Intérêts minoritaires		0	0
Nombre d'actions	9	4 500 000	4 500 000
Résultat par action		0.50	0.42
Résultat dilué par action		0.50	0.42

3. Tableau consolidé des flux de trésorerie

En €	Notes	2005	2004
		12 mois	12 mois
Résultat net des sociétés intégrées		2 239 598	1 892 234
Amortissements et provisions sur immobilisations	5 & 6	676 741	357 794
Variation d'impôt différé	18	-140 150	81 272
Plus values nettes de cession d'immobilisations		7 448	0
Capacité d'autofinancement		2 783 637	2 331 300
Variation du besoin en fonds de roulement (1) (calculé à partir des données nettes de provisions)		-2 185 660	-416 330
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION		597 978	1 914 969
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	-435 134	-351 627
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	-387 491	-770 976
Acquisitions d'immobilisations financières		-206	-30 630
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	2 551
Cessions d'immobilisations financières		0	70 607
Incidence des variations de périmètre		0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-822 830	-1 080 075
Augmentation des capitaux propres		4 998	-740
Dividendes payés	13	-450 000	-300 000
Emission d'emprunts et dettes financières		80 000	470 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières		-204 734	-105 616
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT		-569 736	63 644
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTAL		-794 588	898 538
Trésorerie à l'ouverture	8	2 410 697	1 512 159
Trésorerie à la clôture	8	1 616 109	2 410 697
(1)			
Variation des stocks		- 2 172 996	- 1 130 341
Variation des créances		- 1 631 499	- 657 333
Variation des dettes		1 618 836	1 371 344

4. Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultat	Total capitaux propres
Soldes au 1 janvier 2004	304 898	1 759 010		1 080 001	3 143 909
Variations de capitaux propres	0	780 001	-740	812 233	1 591 494
Différences de conversion			-740		-740
Résultat de la période				1 892 234	1 892 234
Affectation en réserve		780 001		-780 001	0
Dividendes				-300 000	-300 000
Soldes au 31 décembre 2004	304 898	2 539 011	-740	1 892 234	4 735 403

	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultat	Total capitaux propres
Soldes au 31 décembre 2004	304 898	2 539 011	-740	1 892 234	4 735 403
Variations de capitaux propres	0	1 442 234	4 998	347 365	1 794 596
Variation des écarts de conversion			4 998		4 998
Résultat de la période				2 239 598	2 239 598
Affectation en réserve		1 442 234		-1 442 234	0
Dividendes				-450 000	-450 000
Divers					0
Soldes au 31 décembre 2005	304 898	3 981 245	4 258	2 239 598	6 529 999

5. Annexe aux comptes consolidés

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les données chiffrées sont exprimées en Euros.

Note liminaire

- Note 1 - Informations concernant l'entreprise
- Note 2 - Passage aux normes IFRS
- Note 3 - Méthodes comptables
- Note 4 - Périmètre de consolidation
- Note 5 - Immobilisations incorporelles
- Note 6 - Immobilisations corporelles
- Note 7 - Actifs destinés à être vendus
- Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Note 9 - Capitaux propres
- Note 10 - Gestion des risques financiers
- Note 11 - Provisions
- Note 12 - Echancier de la dette financière
- Note 13 - Dividendes distribués
- Note 14 - Informations sectorielles
- Note 15 - Charges de personnel
- Note 16 - Frais de recherche et développement comptabilisés en charges
- Note 17 - Autres produits et charges financiers
- Note 18 - Impôt
- Note 19 - Engagements
- Note 20 - Evènements post clôture

Note liminaire

Les comptes consolidés présentés sont établis, pour la première fois, en appliquant la totalité des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées à la date d'arrêté, par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Note 1 - Informations concernant l'entreprise

La société Evolis est une Société Anonyme de droit Français. Elle a été créée en décembre 1999 et a clôturé son premier exercice au 31 décembre 2000.

Elle a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation d'imprimantes pour cartes plastiques et la vente des consommables associés.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 reflètent la situation comptable de la société et de sa filiale.

Le Conseil d'Administration du 20 janvier 2006 a arrêté les comptes annuels consolidés 2005 en normes IFRS, avec un comparatif 2004.

Note 2 - Passage aux normes IFRS

Le règlement n° 1606/2002 du Comité de réglementation comptable européen impose l'utilisation des normes comptables internationales IFRS dans les comptes consolidés des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Bien que n'étant pas soumise à cette obligation car n'étant pas cotée sur un marché réglementé, la Société EVOLIS a opté pour la présentation de ses comptes annuels consolidés en appliquant les normes IFRS. Il est présenté ci-dessous les informations chiffrées relatives à l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes :

2.1 Impact des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2004

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les normes IFRS se présente comme suit, au 1er janvier 2004 :

(€)	01/01/2004 IFRS	Retraitements					31/12/2003 sociaux
		amort. dérog	Impôts différés	IDR	frais r&d	écart de conversion	
Capital social	304 898						304 898
Réserve légale	30 490						30 490
Autres réserves	1 728 520	5 068	-40 064	-5 942	167 862	18 660	1 582 936
Résultat	1 080 001						1 080 001
CAPITAUX PROPRES	3 143 909						2 998 325

✓ Ecart de conversion (IAS 21) : L'écart de conversion passif constaté au bilan des comptes sociaux est un produit financier en IFRS.

✓ Frais de recherche et développement (IAS 38) : Ces frais ont été enregistrés en charges dans les comptes sociaux conformément aux règles comptables en vigueur à l'époque. Le passage aux normes IFRS rend obligatoire l'activation de tous les projets dès lors qu'ils remplissent les conditions.

✓ Provision pour indemnités retraite (IAS 19) : Le retraitement correspond au montant de la provision pour indemnité de retraite, qui en application des normes IFRS, aurait dû être comptabilisée dans les comptes 2003.

✓ Amortissements dérogatoires (IAS 16) : Cette écriture correspond à l'écart entre la durée d'utilisation et la durée d'usage sur les logiciels.

✓ Impôt différé (IAS 12) : Cette écriture est liée aux retraitements précédents et aux décalages temporaires.

Note 3 - Méthodes comptables

Le groupe applique les normes IFRS pour la première fois à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005. Les ajustements résultant du passage des normes françaises aux nouvelles normes ont été portés en capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, conformément à la norme IFRS 1 traitant de la conversion. Un rapprochement entre le bilan du 31 décembre 2003, en normes françaises, et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, en normes IFRS, vous a été présenté en note 2.

Comme l'autorise la norme IFRS 1.36 A, le groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Le bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS en 2005 (au 1^{er} janvier 2004) et les comptes des périodes postérieures à cette date présentés en comparatif dans les premiers comptes IFRS 2005 (2004) ne tiennent donc pas compte des normes IAS 32 et IAS 39.

3.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en Euros.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cycle d'exploitation normale du groupe, ou à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normale, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des dettes courantes.

Les autres actifs et autres dettes sont considérés comme non courants.

3.2 Principes de consolidation

La société Evolis Inc étant contrôlée de façon exclusive par la société Evolis, elle est consolidée par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque Evolis détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celle-ci. Le contrôle est présumé exister si Evolis détient plus de la moitié des droits de vote.

La filiale est consolidée à partir du moment où Evolis en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d' « entreprise associée » ou « coentreprise ».

Les soldes au bilan, les produits et charges réciproques sont éliminés, ainsi que les résultats internes.

Des informations relatives à la filiale sont données en note 4.

3.3 Méthode de conversion

Les achats et ventes libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du mois où ils sont facturés. Des pertes ou gains de change, liés au décalage entre le paiement ou l'encaissement des factures et leur comptabilisation, sont constatés en autres produits et charges financiers.

Les créances et les dettes sont évaluées au cours de clôture.

La société détenue EVOLIS Inc tient ses comptes en dollars. Pour la consolidation, il est utilisé la méthode de conversion du cours de clôture.

3.4 Actifs incorporels immobilisés

Ils concernent principalement les frais de recherche et développement qui remplissent les conditions d'activation et mis en œuvre pour la conception de nouvelles gammes ou version d'imprimantes.

Les conditions d'activation de l'actif incorporel sont les suivantes :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre.
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre.
- Capacité à l'utiliser ou le vendre.
- Comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet.
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

3.5 Amortissements des actifs incorporels

L'amortissement est comptabilisé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Le tableau ci-dessous décrit les durées et modes d'amortissement pratiqués :

	Durée (année)	Mode
Frais de recherche et développement	3	linéaire
Logiciels, brevets	3 ou 5	linéaire

3.6 Actifs corporels immobilisés

Les actifs corporels immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément.

3.7 Amortissements des actifs corporels immobilisés

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité selon les méthodes suivantes :

	Durée (année)	Mode
Matériel industriel	3 à 5	linéaire
Outillage	3 à 5	linéaire
Agencement et aménagement	5	linéaire
Installations générales	3 à 10	linéaire
Véhicules de transport	5	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5	dégressif ou linéaire
Mobilier	5	linéaire

3.8 Actifs immobilisés destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont présentés, s'il y a lieu, sur une ligne distincte du bilan dès lors que la date de la cession devient probable. La valeur comptable est alors recouvrable par une vente ou un échange contre d'autres actifs. Lorsque cette valeur, diminuée des frais de cession, est inférieure à la « juste valeur », une dépréciation est constatée.

3.9 Investissements financiers

Tous les investissements financiers sont constatés au coût correspondant au prix payé incluant les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

3.10 Stocks

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat suivant la méthode FIFO. Compte tenu de leur rotation rapide et d'une certaine stabilité des prix d'achat en cours d'année, le dernier prix d'achat est retenu par mesure de simplification.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production incluant le prix d'achat des matières et les frais accessoires ainsi que le coût de main d'œuvre. Sont exclus les frais généraux non imputables à la production ainsi que les frais financiers.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour couvrir les pertes probables sur les articles obsolètes ou sur ceux qui ne pourront plus être intégrés dans le processus de fabrication.

3.11 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

3.12 Capital et réserves

Le résultat par action est calculé sur le résultat net – part du groupe. Le nombre d'actions retenu est le nombre moyen de titres en circulation de la SA Evolis au cours de l'exercice.

3.13 Avantages au personnel

Les indemnités de départ à la retraite, correspondant à un engagement à prestation définie, sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du groupe. Elles concernent les indemnités à verser lors du départ en retraite des salariés. Le groupe provisionne ces engagements en fonction de l'estimation du montant versé à chaque salarié à son départ, actualisé et affecté d'une probabilité de réalisation de l'évènement.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat l'année de leur constatation.

Le groupe n'est pas concerné par les autres avantages à l'exception du droit à la formation et des médailles du travail dont les montants ont été considérés comme non significatifs.

3.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation résultant d'un évènement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.15 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

3.16 Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe Evolis permet, en application de la norme IAS 14 de définir les secteurs suivants :

Le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients.

Le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : Imprimantes, consommables et divers.

Conformément à IAS 14.16, les données sectorielles n'intègrent que les données directement attribuables ou qui peuvent être raisonnablement affectées.

3.17 Contrats de location

Les biens financés par crédit bail font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats relatifs aux biens dont la valeur d'origine est supérieure à 100 K€.

Au 31 décembre 2005, aucun des contrats souscrits par les sociétés du groupe ne correspond à ces critères.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.18 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable sur les décalages temporaires existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié en 2005 :

Sociétés	date de clôture	date d'entrée	Siège social	% d'intérêt
Société Mère				
Evolis	31/12	-	Beaucouzé (49)	-
Filiale				
Evolis Inc	31/12	04/10/2004	Fort Lauderdale (Floride USA)	100%

Les locaux de la société Evolis sont détenus par une SCI appartenant à des associés de la société Evolis à hauteur de 88 % environ.

Compte tenu de l'existence d'un bail commercial classique entre Evolis et cette SCI, il a été considéré que cette SCI ne remplissait pas les conditions de consolidation des entités ad hoc décrites par l'interprétation SIC 12.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

Valeur brute	31/12/2004	acquisitions	diminutions	31/12/2005
Frais de recherche et développement	865 992	394 802	157 555	1 103 239
Logiciels, brevets	79 707	40 333	4 716	115 324
				0
Total	945 699	435 135	162 271	1 218 563
Amortissements	31/12/2004	dotations	diminutions	31/12/2005
Frais de recherche et développement	391 277	254 790	157 555	488 512
Logiciels, brevets	35 489	28 197	4 716	58 970
				0
Total	426 766	282 987	162 271	547 482

Note 6 - Immobilisations corporelles

Valeur brute	31/12/2004	acquisitions	diminutions	31/12/2005
Matériel industriel	69 927		11 545	58 382
Outillage	444 311	261 029	24 989	680 351
Agencement et aménagement	2 615			2 615
Installations générales	506 742	46 977	5 627	548 092
Véhicules de transport		7 984		7 984
Matériel de bureau et informatique	137 035	52 428	1 641	187 822
Mobilier	72 241	19 072		91 313
				0
Total	1 232 871	387 490	43 802	1 576 559
Amortissements	31/12/2004	dotations	diminutions	31/12/2005
Matériel industriel	21 443	18 988	5 046	35 385
Outillage	252 665	136 965	24 987	364 639
Agencement et aménagement	44	857		901
Installations générales (1)	38 820	161 860	4 739	195 941
Véhicules de transport		1 552		1 552
Matériel de bureau et informatique	82 434	58 019	1 580	138 873
Mobilier	12 186	15 514		27 700
				0
Total	407 592	393 755	36 353	764 991

(1) dont dotation complémentaire de 94 K€ en prévision d'un déménagement fin 2007.

Note 7 - Actifs destinés à être vendus

Le groupe ne possède aucun actif non courant destiné à être cédé et ne projette aucun abandon d'activité.

Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents trésorerie sont présentés à l'actif pour leur valeur nominale et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse.

En €	2005	2004
Valeurs mobilières	253 879	716 859
Disponibilités à l'actif	1 362 230	1 693 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 616 109	2 410 697

La valeur vénale des valeurs mobilières de placement à la clôture se présente comme suit :

En €	2005	2004
Coût historique	253 879	716 859
Plus value latente	0	3 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie	253 879	720 847

Note 9 - Capitaux propres

Le capital social se décompose de 20 000 actions de 15,24 euros de nominal chacune. Le nombre d'actions n'a pas évolué au cours de l'année 2005.

Comme précisé dans la note 20, le nombre d'actions a été porté à 4 500 000 le 02 janvier 2006.

Note 10 - Gestion des risques financiers

10.1 Risque de change

Evolis est confrontée à deux types de risques :

- le premier résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de la filiale américaine tenus en dollars ;
- le second est relatif à l'activité opérationnelle de la société. L'intégralité des ventes hors continent américain est facturée en Euros. Les ventes effectuées à la filiale américaine sont facturées en dollar américain.

Au titre de l'exercice, les ventes facturées en US\$ représentent 5.4 M\$ soit 23 % du chiffre d'affaires consolidé.

Depuis début 2003, des approvisionnements en Grande-Bretagne ont été négociés en dollars. Ces achats couvrent partiellement les ventes effectuées en dollars.

La société a ouvert un compte courant en dollars depuis sa création. Le solde de ce compte courant n'est pas couvert ; des provisions pour perte de change ont été constatées en 2003 et 2004, et un gain de change en 2005. En fonction de l'évolution du cours du dollar la Société pourrait avoir recours à des opérations de couverture.

L'ensemble de ce dispositif permet de réagir au mieux face aux fluctuations des devises mais n'exclut pas totalement un risque de change résiduel.

10.2 Risque de taux

Le niveau d'endettement étant très faible (taux d'endettement par rapport aux fonds propres : 13,69 % en 2004 et 8.02 % en 2005), la société estime ne pas être exposée significativement au risque des taux d'intérêt.

10.3 Risque de liquidité

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité du fait notamment d'un endettement très limité et de la trésorerie disponible au 31 décembre 2005 (1 616 109 €).

10.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée au risque actions.

Note 11 - Provisions

Tableau des mouvements :

En €	2004	dotations	reprises	2005
Avantages au personnel	29 546	8 771		38 317
Garantie à plus d'un an	18 759	13 748		32 507
Sous total non courants	48 305	22 519	0	70 824
Garantie à moins d'un an	76 465	55 335		131 800
Sous total courant	76 465	55 335	0	131 800
Total	124 770	77 854	0	202 624

11.1 Avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel concernent les engagements d'indemnités de départs en retraite du personnel de la société mère. Pour la filiale récemment créée, compte tenu de la faible ancienneté du personnel, les indemnités éventuellement à provisionner ont été considérées comme étant non significatives.

Le faible montant de la provision s'explique par l'effectif de 75 personnes, l'âge moyen et l'ancienneté peu élevée des employés de la Société.

Le montant de la provision a été évalué en appliquant la méthode préférentielle (norme IAS 19 révisée). La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés avec droits accumulés.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- salariés concernés : personnel, en contrat à durée indéterminée, lié à la société par un contrat de travail.
- départ à l'initiative du salarié à 65 ans.
- taux de charges sociales : 40%
- taux d'actualisation retenu : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2%).
- taux de progression des salaires retenu : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2%).
- taux de rotation du personnel : 5%.

11.2 Provisions pour garantie

Les garanties en cours à la clôture de l'exercice sont provisionnées à partir d'estimations statistiques du taux de retour des imprimantes vendues. Ces statistiques sont propres à l'entreprise et sont déterminées à partir des retours observés depuis l'origine de la Société.

Note 12 - Echancier de la dette financière

2005	Taux	moins 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts à long terme	0% à 3.70%		298 388		298 388
Emprunts à court terme	0%	64 000			64 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	0% à 3.70%	161 596			161 596
Total		225 596	298 388	0	523 984

2004	Taux	moins 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts à long terme	0% à 3.70%		379 095		379 095
Emprunts à court terme	0%	112 000			112 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	0% à 3.70%	157 623			157 623
Total		269 623	379 095	0	648 718

Emprunts à taux 0% : Avance ANVAR et prêt aidé.

Note 13 - Dividendes distribués

En €	2005	2004
Dividendes nets mis en paiement au cours de l'exercice	450 000	300 000
Total	450 000	300 000
Montant par action	2005	2004
Nombre moyen d'actions au cours de l'exercice	20 000	20 000
Montant par action	22.5	15.0
Montant par action	2005	2004
Nombre d'actions au 02 janvier 2006	4 500 000	4 500 000
Montant par action	0.10	0.07

Au titre de l'exercice 2005, et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, il est prévu le versement, en 2006 d'un dividende de 405 000 € soit 0.09 € par action existant au 02 janvier 2006.

Note 14 - Informations sectorielles

Premier niveau d'information sectorielle :

2005	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	11 609 007	3 579 685	3 928 850	19 117 542	0	19 117 542
Revenus générés par les autres secteurs	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel sectoriel	5 068 662	804 626	891 254	6 764 542	-3 768 834	2 995 708
Valeur comptable totale des actifs	7 160 017	257 970	1 997 793	9 415 781	2 090 129	11 505 910
Passifs sectoriels	0	0	92 592	92 592	4 883 320	4 975 912
Acquisitions d'actifs non courants	381 648	136 013	163 318	680 979	141 646	822 625
Charge d'amortissement incluse dans le résultat sectoriel	239 522	85 362	86 715	411 599	265 143	676 742
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	40 178	14 319	63 273	117 770	8 963	126 733

aa Aucune information 2004	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	9 253 122	1 497 554	2 227 477	12 978 154	0	12 978 154
Revenus générés par les autres secteurs	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel sectoriel	4 052 369	568 764	829 388	5 450 521	-2 724 312	2 726 209
Valeur comptable totale des actifs	4 105 380	275 430	467 636	4 848 447	3 490 098	8 338 545
Passifs sectoriels	0	0	0	0	3 603 142	3 603 142
Acquisitions d'actifs non courants	382 397	54 294	92 741	529 432	593 170	1 122 602
Charge d'amortissement incluse dans le résultat sectoriel	191 792	27 231	46 514	265 538	92 256	357 794
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	25 905	5 341	6 283	37 529	21 941	59 470

Second niveau d'information sectorielle :

2005	Imprimantes	consom - mables	Divers	Total	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	13 530 044	5 376 348	211 150	19 117 542	0	19 117 542
Valeur comptable totale des actifs	3 723 205	1 830 283	0	5 553 488	5 952 422	11 505 910
Acquisitions d'actifs non courants	655 831	0	0	655 831	166 794	822 625

2004	Imprimantes	consom - mables	Divers	Total	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	8 551 431	4 229 976	196 747	12 978 154	0	12 978 154
Valeur comptable totale des actifs	2 043 527	381 815	0	2 425 342	5 913 203	8 338 545
Acquisitions d'actifs non courants	529 432	0	0	529 432	593 170	1 122 602

Données sectorielles par implantation géographique des actifs :

2005	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Valeur comptable totale des actifs	9 521 915	0	1 983 995	11 505 910	0	11 505 910
Acquisitions d'actifs non courants	797 477		25 148	822 625	0	822 625

2004	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Valeur comptable totale des actifs	8 338 545			8 338 545	0	8 338 545
Acquisitions d'actifs non courants	1 122 602			1 122 602	0	1 122 602

EMEA : Europe, Middle-East, Africa (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Note 15 - Charges de personnel

15.1 Détail des frais de personnel

En €	2005	2004
Salaires et traitements	2 489 991	1 580 407
Charges sociales	1 050 232	690 722
Salaires et charges sociales activés au titre des frais de recherche et développement	-373 168	-256 208
Avantages en nature	-15 012	-13 534
Participation légale	329 725	
Sous total	3 481 768	2 001 387
Impôts et taxes sur rémunérations	96 340	43 443
Personnel extérieur	32 571	13 338
Avantage au personnel	8 771	23 604
Total	3 619 450	2 081 772

15.2 Répartition de l'effectif moyen

En €	2005	2004
Cadres et agents de maîtrise	18	7
Employés	63	43
Total	81	50

15.3 Rémunérations versées aux dirigeants

En €	2005	2004
Rémunérations	548 931	448 989
Total	548 931	448 989

Note 16 - Frais de recherche et développement comptabilisés en charges

En €	2005	2004
Frais de personnel	26 848	
Dotations aux amortissements	254 790	140 212
Total	281 638	140 212

Note 17 - Autres produits et charges financiers

En €	2005	2004
Résultat de change	355 970	-138 641
Autres produits financiers	14 604	6 461
Total	370 574	- 132 180

Note 18 - Impôt

18.1 Ventilation de l'impôt comptabilisé

En €	2005	2004
Impôt exigible	1 304 988	634 942
Impôt différé actif	140 150	
Impôt différé passif		81 272
Total	1 164 838	716 214

18.2 Preuve d'impôt

En €	2005			2004		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat net	2 239 512			1 892 234		
Impôt comptabilisé	1 164 838			716 214		
Résultat avant impôt	3 404 350	33.83%	1 151 805	2 608 448	26.47%	690 334
Contribution sociale 3.3%	388 805	3.3%	12 831	0	3.3%	0
Totaux théoriques	3 404 350	34.21%	1 164 636			690 334
Retraitements						
Impact écart de taux sur Impôt différé N	-469 809	1.50%	-7 047	213 127	11.67%	24 872
Divers			3 057			2 608
Crédit d'impôt recherche			-1 068			
Crédit prospection commerciale			-19 844			
Crédit d'impôt apprentissage			-1 600			-1 600
Régularisation impôt différé antérieur			26 704			
Total retraitements			202			25 880
Impôt réel			1 164 838			716 214

Note 19 - Engagements

19.1 Engagements réciproques

En €	2005	2004
Contrats de crédit bail en cours	47 868	97 421
Total	47 868	97 421

19.2 Autres engagements

Montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre des principaux contrats de location simple :

En €	2005	2004
Location des locaux à Beaucouzé	133 280	217 500
dont à moins d'un an	94 080	90 000
dont à plus d'un an et moins de 5 ans	39 200	127 500
Location des locaux à Fort Lauderdale	53 880	80 820
dont à moins d'un an	26 940	26 940
dont à plus d'un an et moins de 5 ans	26 940	53 880
Total	187 160	298 320

Note 20 - Evènements post clôture

20.1 Projet d'introduction de la Société sur le Marché Alternext

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 2 janvier 2006, il a été décidé de demander l'introduction de la Société Evolis sur le marché Alternext.

20.2 Modifications du capital social

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 2 janvier 2006, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital social de 55 101.97 € par incorporation d'une pareille somme prélevée sur les autres réserves, par augmentation de la valeur nominale de l'action qui a été portée à 18 €.

Cette même assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de l'action et de la porter à 0.08 € par action par émission d'actions nouvelles à raison de 225 actions nouvelles pour une action ancienne.

Le capital social s'élevant à 360 000 € est divisé en 4 500 000 actions de 0.08 € chacune.

B. Comptes sociaux

1. Bilan

1.1. Bilan actif

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2005	31/12/2004
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	220 463	216 262	4 201	60 656
Concessions, brevets et droits similaires	115 324	79 365	35 959	23 823
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	741 348	400 925	340 422	242 701
Autres immobilisations corporelles	810 063	345 301	464 762	582 578
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 130		8 130	8 130
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 200		3 200	3 200
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 523		23 523	23 317
ACTIF IMMOBILISE	1 922 050	1 041 853	880 197	944 406
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 332 215	34 408	2 297 807	2 043 527
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	470 248		470 248	
Marchandises	1 193 867		1 193 867	381 815
Avances et acomptes versés sur commandes	52 504		52 504	37 126
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 715 997	50 390	2 665 606	1 687 752
Autres créances	1 794 893		1 794 893	327 230
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	250 679		250 679	713 659
Disponibilités	1 266 414		1 266 414	1 675 901
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	74 460		74 460	97 554
ACTIF CIRCULANT	10 151 278	84 799	10 066 479	6 964 563
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	871		871	64 162
TOTAL GENERAL	12 074 199	1 126 652	10 947 547	7 973 131

1.2 Bilan passif

Rubriques	31/12/2005	31/12/2004
Capital social ou individuel dont versé : 304 898	304 898	304 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	30 490	30 490
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 635 957	2 362 937
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 022 250	1 723 020
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	12 422	
CAPITAUX PROPRES	6 006 017	4 421 345
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	64 000	112 000
AUTRES FONDS PROPRES	64 000	112 000
Provisions pour risques	165 178	159 386
Provisions pour charges	38 317	29 546
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	203 495	188 932
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	459 984	511 310
Emprunts et dettes financières divers		25 408
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 655	11 003
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 647 020	1 888 278
Dettes fiscales et sociales	1 312 560	679 836
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	141 186	93 545
Autres dettes	15 290	35 656
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 616 695	3 245 036
Ecarts de conversion passif	57 340	5 818
TOTAL GENERAL	10 947 547	7 973 131

Résultat de l'exercice en centimes **2 022 250.01**

Total du bilan en centimes 10 947 547.06

1. Compte de résultat (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2005	31/12/2004
Ventes de marchandises	582 244	5 050 835	5 633 079	4 229 976
Production vendue de biens	1 050 344	12 452 221	13 502 565	8 551 431
Production vendue de services	16 597	203 919	220 516	196 747
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 649 185	17 706 976	19 356 160	12 978 154
Production stockée			470 248	(140 555)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			27 519	8 154
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			62 800	29 898
Autres produits			450	2 323
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 917 178	12 877 975
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 508 725	2 014 328
Variation de stock (marchandises)			(812 052)	(72 224)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			8 022 982	5 190 379
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(220 904)	(1 195 770)
Autres achats et charges externes			2 022 477	1 656 946
Impôts, taxes et versements assimilés			209 130	165 828
Salaires et traitements			2 335 734	1 580 407
Charges sociales			1 032 802	690 722
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			459 641	304 489
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			48 728	1 663
Pour risques et charges : dotations aux provisions			77 854	65 412
Autres charges			1 506	152
CHARGES D'EXPLOITATION			16 686 622	10 402 331
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 230 555	2 475 644
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			104	3 351
Autres intérêts et produits assimilés			83 509	20 203
Reprises sur provisions et transferts de charges			63 291	
Différences positives de change			258 853	430
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 626	6 332
PRODUITS FINANCIERS			414 383	30 316
Dotations financières aux amortissements et provisions				26 807
Intérêts et charges assimilées			21 294	8 935
Différences négatives de change			14 153	99 493
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			35 447	135 235
RESULTAT FINANCIER			378 935	(104 919)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 609 491	2 370 725

1. Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/12/2005	31/12/2004
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	2 551
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	2 551
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255	12 478
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 449	2 836
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 422	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 126	15 313
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(20 125)	(12 762)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	329 725	
Impôts sur les bénéfices	1 237 391	634 942
TOTAL DES PRODUITS	20 331 561	12 910 841
TOTAL DES CHARGES	18 309 311	11 187 821
BENEFICE OU PERTE	2 022 250	1 723 020

3. Annexes aux Comptes Sociaux Principes comptables et méthodes d'évaluation

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les comptes annuels sont exprimés en Euros.

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DURANT L'ANNEE

- Un changement de méthode comptable a été pratiqué au cours de l'exercice quant à la première application des règlements du CRC 2002-10 (modifié par le règlement 2003-07) et du CRC 2004-06.

Ce changement se traduit sur les postes « logiciels » et « frais de recherche et développement ».

a) Logiciels

La méthode prospective conduit à pratiquer un amortissement comptable sur la durée d'utilisation, soit 3 ans, et un amortissement fiscal sur une durée fiscalement autorisée.

En conséquence :

- Il n'y a pas de retraitement des amortissements antérieurs ni d'incidence sur les capitaux propres à l'ouverture,
- Les immobilisations totalement amorties ne sont pas retraitées.

b) Frais de recherche et développement

Dans le cadre de la méthode prospective, l'avis CU CNC n°2005-D autorise la société, à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- à maintenir à l'actif les seuls coûts de développement répondant aux nouveaux critères pour les projets déjà activés au 31 décembre 2004,
 - à inscrire en charges tous les coûts de développement engagés à compter du 1^{er} janvier 2005.
- En raison d'un projet de déménagement prévu au plus tard en fin d'année 2007, les installations qui ne pourront être transférées font l'objet d'un amortissement sur la durée restant à courir. Une dotation complémentaire de 94 K€ a donc été comptabilisée au 31 décembre 2005.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des changements de méthode mentionnés dans les faits caractéristiques intervenus durant l'année.

METHODES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles

- Les frais de recherche et développement correspondent au développement initial de l'imprimante Tattoo. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à compter du début de commercialisation.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.
- Le brevet de la nouvelle imprimante Tadoo est amorti sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire ou dégressif lorsque la législation le permet.

Le mode et la durée d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Matériel industriel	Linéaire de 3 à 5 ans
Outillage industriel	Linéaire de 3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire sur 5 ans
Installations générales et agencements	Linéaire de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 3 à 5 ans ou dégressif sur 3 ans
Mobilier	Linéaire sur 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

Stocks

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat (selon la méthode du premier entré premier sorti). Compte tenu d'une rotation rapide des stocks et d'une certaine stabilité des prix d'achats en cours d'année, le dernier prix d'achat est retenu par mesure de simplification.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production, excluant les frais généraux non imputables à la production, les frais financiers et les frais liés à la commercialisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient.

Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Méthode de conversion

Les opérations d'achats et de ventes réalisées avec l'étranger sont converties en euros selon le cours moyen du mois.

Les créances et dettes sont exprimées selon le cours de clôture au 31 décembre 2005.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Participation

La société a inscrit la participation en charges à payer pour la première fois à la clôture de l'exercice 2005, exercice au titre duquel les droits des salariés sont nés.

La participation, calculée selon les accords de droit commun, s'élève à 329 725 euros au 31 décembre 2005.

Engagements en matière de retraite

La société a constitué une provision d'un montant de 38 317 € au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière.

Conformément à la recommandation 2003 – R. 01 du CNC, le montant de la provision a été évalué en appliquant la méthode préférentielle (norme IAS 19 révisée). La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés avec droits accumulés.

La formule de calcul est la suivante :

$$S \times (1+t)^n \times P \times Tv \times Tr \times (1+i)^{-n}$$

- S = salaire de référence du personnel en contrat à durée indéterminée
- t = taux de revalorisation des salaires : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2 %)
- P = coefficient des droits acquis à la clôture de l'exercice
- Tv = taux d'espérance de vie
- Tr = taux de rotation : 5 %
- i = taux d'actualisation : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2 %)

Départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Le montant de la provision s'explique par l'effectif, 75 personnes, l'âge moyen et l'ancienneté peu élevée des employés de la société.

IMMOBILISATIONS

<i>VALEUR BRUTE</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>ACQUISITIONS</i>	<i>CESSIONS</i>	<i>31/12/2005</i>
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement	378 017		157 555	220 463
Autres immobilisations incorporelles	79 707	40 333	4 716	115 324
INCORPORELLES	457 724	40 333	162 270	335 786
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et outillage	516 853	261 029	36 535	741 348
Agencements divers	506 742	46 977	5 627	548 093
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique	209 276	54 336	1 641	261 970
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
CORPORELLES	1 232 872	362 342	43 803	1 551 410
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	8 130			8 130
Autres titres immobilisés	3 200			3 200
Prêts & Autres immob. financières	23 317	206	0	23 523
FINANCIERES	34 647	206	0	34 854
TOTAL GENERAL	1 725 243	402 881	206 074	1 922 050

AMORTISSEMENTS

	<i>31/12/2004</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>CESSIONS</i>	<i>31/12/2005</i>
Frais d'établissement				
Frais recherche et développ.	317 361	56 455	157 555	216 262
Autres immob. incorporelles	55 884	28 197	4 716	79 365
INCORPORELS	373 245	84 652	162 270	295 627
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et out.	274 152	156 809	30 036	400 925
Agencements divers	38 820	161 860	4 738	195 941
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informat.	94 620	56 320	1 580	149 360
Autres				
CORPORELS	407 592	374 989	36 354	746 227
TOTAL GENERAL	780 837	459 641	198 625	1 041 853
	<i>LINEAIRE</i>	<i>DEGRESSIF</i>	<i>EXCEPTIONNEL</i>	<i>TOTAL</i>
DOTATIONS	419 033	40 608		459 641

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les échéances des créances à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

- à un an au plus	4 637 855
- à plus d'un an	23 523
Total des créances	4 661 378

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition :

250 679

Les plus-values latentes non comptabilisées sont de :

Valeur liquidative à la clôture

250 679

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Le poste "Charges constatées d'avance" correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant.

74 460

PRODUITS À RECEVOIR

- Autres créances
- Disponibilités

36 088

3 435

39 522

ÉLÉMENTS D'ACTIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

- Titres de participations
- Clients et comptes rattachés
- Autres créances

8 130

492 082

1 471 553

1 971 765

CAPITAL SOCIAL

Le capital social se décompose de la façon suivante :

Nombre de titres

20 000

Valeur nominale

15.24

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montant avant résultat à l'ouverture de l'exercice

2 698 325

- Affectation des résultats de l'exercice précédent suivant décision de l'assemblée générale ordinaire :

- autres réserves

1 273 020

- dividendes

450 000

. Variations nettes de l'exercice des provisions réglementées

12 422

Montant à la clôture avant résultat

3 983 767

Résultat de l'exercice

2 022 250

Montant à la clôture de l'exercice

6 006 017

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les échéances des dettes à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

	<i>moins 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	TOTAL
Emprunts et dettes financières	161 596	298 388		459 984
Autres dettes	4 156 711			4 156 711
TOTAL GENERAL	4 318 307	298 388		4 616 695

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements concernant l'exercice sont détaillés ci-après :

	<i>31/12/2004</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>REPRISES</i>	<i>31/12/2005</i>
Provisions réglementées :				
- amortissements dérogatoires		12 422		12 422
- hausse des prix				
- provisions investissement				
- autres provisions réglementées				
TOTAL		12 422		12 422

	<i>31/12/2004</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>REPRISES</i>		<i>31/12/2005</i>
			<i>MONTANTS UTILISES</i>	<i>MONTANTS NON UTILISES</i>	
Provision p/risques & charges :					
- litiges					
- garanties	95 224	69 083			164 307
- pertes de change	64 162		63 291		871
- impôts					
- provision indemnités départ à la retraite	29 546	8 771			38 317
TOTAL	188 932	77 854	63 291		203 495

	<i>31/12/2004</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>REPRISES</i>	<i>31/12/2005</i>
Provisions pour dépréciation :				
- sur immob. financières				
- sur stocks	67 785		33 376	34 408
- sur créances clients	1 663	48 728	0	50 390
- autres provisions pour dépréciation	0		0	0
TOTAL	69 447	48 728	33 376	84 799

CHARGES A PAYER

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	889
- Fournisseurs et comptes rattachés	52 653
- Dettes fiscales et sociales	651 472
	705 014

ELEMENTS DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

- Écarts de conversion	52 182
	52 182

ECARTS DE CONVERSION

Ils résultent des valorisations des dettes et créances en monnaies étrangères au cours de la date de clôture des comptes.

Ils s'analysent comme suit :

	<i>ACTIF</i> <i>Perte latente</i>	<i>PROVISION</i> <i>Perte de change</i>	<i>PASSIF</i> <i>Gain latent</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	871	871	
Créances clients et comptes rattachés			5 245
Autres créances (compte courant filiale)			52 095
TOTAL	871	871	57 340

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES PAR NATURE

2005				
<i>Zones</i>	<i>Imprimantes</i>	<i>Consommables</i>	<i>Divers</i>	<i>TOTAL</i>
Amérique	2 797 141	1 164 158	232 953	4 194 252
Asie	2 671 471	712 020	196 194	3 579 685
EMEA (1)	7 436 985	3 226 875	918 363	11 582 223
TOTAL	12 905 597	5 103 053	1 347 510	19 356 160
2004				
<i>Zones</i>	<i>Imprimantes</i>	<i>Consommables</i>	<i>Divers</i>	<i>TOTAL</i>
Amérique	1 521 752	551 900	153 825	2 227 477
Asie	711 134	513 372	273 048	1 497 554
EMEA (1)	5 985 268	2 408 823	859 031	9 253 122
TOTAL	8 218 154	3 474 095	1 285 904	12 978 153

(1) EMEA = Europe Middle East Africa (Europe Moyen Orient Afrique)

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
- Cadres et agents de maîtrise	10	7
- Employés	66	43
- Ouvriers		
TOTAL GENERAL	75	50

ELEMENTS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

- Charges financières :	
- Produits financiers :	
- Produits d'intérêts sur compte courant	22 238
- Gains de change	77 138
	99 376
- Chiffre d'affaires 2005 réalisé :	3 313 055

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

	<i>RESULTAT AVANT IS</i>	<i>IMPÔT</i>	<i>RESULTAT NET</i>
Résultat courant	3 609 491	1 244 277	2 365 214
Résultat exceptionnel	-20 125	-6 886	-13 239
Participation des salariés	-329 725		-329 725
TOTAL GENERAL	3 259 641	1 237 391	2 022 250

SITUATION FISCALE LATENTE

Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
- provisions réglementées	12 422	
- subvention d'investissement		
- charges à répartir		
- écart de conversion - actif	871	64 162
- autres		
Accroissement de la dette future d'impôt	13 293	64 162
- provisions et charges non déductibles	369 519	20 805
- plus-values latentes sur OPCVM		3 988
- autres		
Allègement de la dette future d'impôt	369 519	24 793
ASSIETTE DE L'IMPOT	-356 226	39 369
Impôt correspondant	-122 003	13 517
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		

RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat de l'exercice	2 022 250	1 723 020
+ Dotation de l'exercice aux provisions réglementées déductibles	12 422	
- Reprise de l'exercice sur provisions réglementées imposables		
- Charge d'impôt du fait de ces provisions	4 254	
Résultat net hors évaluations fiscales dérogatoires	2 030 417	1 723 020

RESULTAT FINANCIER

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat de change	304 447	-125 799
Coût de l'endettement	-17 591	-8 935
Produits financiers sur placements et trésorerie	55 745	23 354
Produits financiers sur comptes courants	22 238	
Résultat d'escompte	14 096	6 461
TOTAL	378 935	-104 919

AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

	31/12/2005	31/12/2004
Rémunérations	548 931	448 989
TOTAL	548 931	448 989

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Volume d'heures de formation cumulé (correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation par les salariés) 2 347 heures

Volumes d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande 0

Engagements réciproques

NATURE	BIEN	TIERS	MONTANT
Crédit bail	Véhicules de tourisme	Banque Populaire Atlantique	47 868
			47 868

INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

	TERRAIN	CONSTRUCT.	MATERIEL ET OUTILAGE	AUTRES (véhicules de tourisme)	TOTAL
Valeur d'origine				166 537	166 537
- Cumul antérieur				58 165	58 165
- Dotation de l'exercice				33 307	33 307
Amortissements				91 472	91 472
Valeur nette				75 065	75 065
- Cumul antérieur				84 976	84 976
- Paiements de l'exercice				49 554	49 554
Redevances payées				134 530	134 530
- moins 1 an				38 632	38 632
- de 1 à 5 ans				7 570	7 570
- plus de 5 ans					
Redevances à payer				46 202	46 202
Valeur résiduelle				1 665	1 665

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(A) les montants sont exprimés en Euros

	<i>CAPITAL</i>	<i>CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL</i>	<i>QUOTE PART DU CAPITAL DETENU (EN %)</i>	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE</i>	<i>RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS</i>
	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)
- Filiales EVOLIS INC. (Miami, Etats - Unis)	8 130	129 139	100%	3 074 437	125 925

	<i>FILIALES</i>	
	<i>FRANCAISES</i>	<i>ETRANGERES (A)</i>
- Valeur comptable des titres détenus		
valeur brute :		8 130
valeur nette :		8 130
- Montant des prêts et avances accordés		1 471 553
- Montant des cautions et avals donnés		néant
- Montant des dividendes encaissés		néant

4. Inventaire des valeurs mobilières

	Valeur d'inventaire en K€	Valeur nominale du titre	Nombre de titres composant le capital	% détenu
Titres de participation				
EVOLIS Inc	8	8.13	1 000	100.00%
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	3			N/S
SOUS TOTAL	11			
Valeurs mobilières de placement				
SICAV	249			
FCP	2			
SOUS TOTAL	251			
TOTAL GENERAL	262			